



FOCAC INTELLIGENCE

Série pays Afrique | Volume 5 | Septembre 2026

Note pays : Éthiopie

Réalisation du FOCAC en Éthiopie après Beijing : accès commercial, centre tripartite phare, don et règlement de la dette, vérifiés au 30 septembre 2026

EN BREF

100 %

Lignes tarifaires à droits nuls depuis le 1er déc. 2024

369 M USD

Exportations éthiopiennes vers la Chine, exercice 2025/26

200 M RMB

Don signé en févr. 2026 (A3) ; projets non publiés

3,5 Md USD+

Allègement de la dette accordé par l'ensemble des créanciers officiels (Chine coprésidente)



Date de clôture de la vérification : 30 septembre 2026 | Édition : publique, version 1.0

Équipe technique : Dr Henry Anibe Agbonika, Adejumobi Fashola, Dr Tokunbo Alaga Olorundami, Tijesunimi Falade, Mbotidem Jackson

Policy Delivery International Limited (PDIL)

policydelivery.africa | info@policydelivery.africa | +2348156527286 | Ventures Park, 5 Kwaji Close, Maitama, Abuja, Nigeria



PDIL FOCAC INTELLIGENCE

Synthèse

Le FOCAC et cette note

Le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), créé à Beijing en 2000, est la principale enceinte dans laquelle la Chine, les 53 pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques et la Commission de l'Union africaine fixent des priorités communes de coopération. Le Sommet de Beijing de septembre 2024 a adopté le Plan d'action de Beijing (2025-2027) : dix actions de partenariat, 360 milliards de RMB de soutien financier annoncé et un traitement à droits de douane nuls pour les pays les moins avancés d'Afrique, que la Chine a étendu en juin 2025 à ses 53 partenaires africains à compter du 1er mai 2026. Le cycle sera évalué lors de la 10e Conférence ministérielle du FOCAC en République du Congo en 2027.

Cette note examine ce que le cycle actuel a réellement produit pour l'Éthiopie, et quelle part relève d'une réalisation FOCAC véritablement nouvelle. Chaque dossier est évalué selon une méthode prudente qui distingue ce qui a été annoncé de ce qui a été réalisé, et la réalisation nouvelle du FOCAC de la coopération déjà en cours (annexe B).

Pourquoi l'Éthiopie compte dans ce tableau d'ensemble

L'Éthiopie est le siège de l'Union africaine, le premier programme chinois en Afrique par nombre de projets (4 510 projets d'investissement gérés par des Chinois, selon la Commission éthiopienne de l'investissement en avril 2025) et l'un des rares États africains liés à Beijing par un partenariat stratégique « à toute épreuve ». Elle est aussi un débiteur du Cadre commun dont le comité des créanciers officiels est coprésidé par la Chine. L'Éthiopie permet donc de vérifier si le paquet FOCAC de 2024 apporte un élément distinct à une relation déjà dense en infrastructures, en parcs industriels et en crédit, ou si l'activité postérieure au sommet relève surtout de la continuité sous une nouvelle étiquette.

Nos constats

Le bilan éthiopien du FOCAC après Beijing est substantiel en volume mais mince en réalisations directement attribuables. Le seul élément A1 clair, l'accès à droits de douane nuls sur 100 % des lignes tarifaires, est en utilisation opérationnelle, mais il prolonge une préférence de 98 % dont l'Éthiopie bénéficiait déjà depuis mars 2023. L'actif le plus visible portant la marque FOCAC, le Centre d'excellence Chine-Afrique-ONUDI, est réel et fonctionne, mais il a été convenu et inauguré une première fois avant le sommet. Les mouvements postérieurs au sommet les plus lourds, le règlement de la dette et les nouveaux dons, relèvent tous deux de l'activité bilatérale postérieure au sommet (A3) : ils passent par le Cadre commun et les canaux bilatéraux plutôt que par l'architecture du FOCAC.

Sur les quatre dossiers centraux, deux ont atteint l'utilisation opérationnelle (accès à droits nuls et centre de l'ONUDI) et deux restent au stade de l'accord signé (le protocole d'accord avec le comité des créanciers officiels, coprésidé par la Chine, et le don de 200 millions de RMB). Du point de vue de l'attribution, l'un est classé A1 (droits nuls), deux A3 (le traitement de la dette et le don) et un A4 (le centre de l'ONUDI). Aucun n'a atteint le

stade des résultats vérifiés. Les exportations éthiopiennes vers la Chine, de 369 millions de dollars US pour l'exercice 2025/26, constituent un chiffre officiel éthiopien, mais aucune source n'isole l'effet de la préférence tarifaire des effets de prix, de volume et des nouveaux protocoles, comme l'accès du tourteau de soja en juillet 2025.

L'attribution s'affaiblit à mesure que l'enjeu augmente. Le traitement de la dette, l'acte de la Chine le plus lourd de conséquences en Éthiopie depuis le sommet, est un processus du Cadre commun sans lien documentaire avec le FOCAC, et l'accord bilatéral chinois a été annoncé comme conclu sur le principe le 3 avril 2026, sans texte signé publié à la date de clôture. Le don reprend la formule « petits mais beaux » employée par la Chine lors du sommet, mais le compte rendu officiel de sa signature ne fait aucune référence au FOCAC ; il est donc classé A3. Les engagements privés importants (licence d'énergie renouvelable de Ming Yang de 14,1 milliards de dollars US, 1,7 milliard de dollars US d'accords dans les minerais et la fabrication solaire) sont commerciaux et ne doivent pas être comptabilisés comme réalisations du FOCAC.

4	1	13	0
Dossiers centraux soumis à vérification complète	Réalisation directe du FOCAC (A1)	Activités élargies examinées	Dossiers au stade des résultats vérifiés
Un A1, deux A3, un A4	Accès à droits nuls, 100 % des lignes tarifaires	Septembre 2024 à septembre 2026	Aucune donnée de résultat encore attribuable

La fenêtre commerciale

La situation de l'Éthiopie diffère de celle des autres pays de cette série. En tant que pays moins avancé, elle bénéficie depuis le 1er décembre 2024 d'un traitement à droits de douane nuls sur 100 % des lignes tarifaires, premier engagement commercial du FOCAC à entrer en vigueur, et son accès n'est pas lié à l'échéance d'avril 2028 applicable aux pays non PMA. Un accord de récolte précoce est un accord commercial intérimaire et réciproque, conclu au titre de l'accord-cadre, qui consolide les droits nuls accordés par la Chine au-delà de la fenêtre temporaire. La section 3 présente les instruments et les points à surveiller.

Priorités avant l'évaluation de 2027

- 1. Distinguer la reconnaissance de la réalisation nouvelle.** Les listes de résultats chinoises comptabilisent des plateformes préexistantes.
- 2. Traiter l'accès tarifaire comme une question de filière.** Les droits nuls ont peu apporté à l'Éthiopie tant que les protocoles sanitaires, les acheteurs et la logistique n'ont pas suivi.
- 3. Exiger des listes de projets pour les dons.** Des dons signés sans affectation publiée ne peuvent pas être suivis.

CONCLUSION

La réalisation du FOCAC en Éthiopie après Beijing est réelle mais étroite : un élément direct en utilisation, une plateforme héritée reconnue, et des dossiers bilatéraux plus lourds encore au stade de l'accord.

Le bilan éthiopien du FOCAC après Beijing est dense en activités mais mince en réalisations directement attribuables. L'accès à droits nuls fonctionne, bien qu'il n'ait ajouté que les derniers 2 % de lignes tarifaires ; le Centre d'excellence Chine-Afrique-ONUDI fonctionne, bien qu'il soit antérieur au sommet. Le traitement de la dette et le don de 200 millions de RMB relèvent de l'activité bilatérale postérieure au sommet (A3), sans référence au FOCAC dans le compte rendu officiel. Aucun dossier n'a atteint le stade des résultats vérifiés.

SECTION 1

Le FOCAC en contexte

Le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) a été créé à Beijing en octobre 2000 comme plateforme de dialogue collectif et de coopération concrète entre la Chine et les pays africains. Il s'est depuis structuré en un dispositif régulier de sommets, de conférences ministérielles, de réunions de hauts fonctionnaires et de mécanismes de suivi au niveau national. En 2026, il réunit la Chine, les 53 pays africains qui entretiennent des relations diplomatiques avec elle et la Commission de l'Union africaine.

2000 Fondé à Beijing octobre 2000	53 + CUA Membres africains plus la Commission de l'Union africaine	10 Actions de partenariat Plan d'action de Beijing 2025-2027	360 Md RMB Soutien financier sur le cycle de trois ans
---	--	--	--

Le FOCAC compte parce qu'il est devenu l'un des principaux canaux institutionnels par lesquels la Chine et les États africains organisent leur coopération dans le commerce, les infrastructures, l'agriculture, la santé, l'industrialisation, l'éducation, la science et la technologie, le développement vert, le financement et la sécurité. Le cadre n'est pas une organisation conventionnelle et ne se substitue pas aux stratégies nationales de développement. Son importance pratique tient aux engagements politiques, aux guichets de financement, aux accords bilatéraux, aux programmes techniques et aux projets négociés puis mis en œuvre par les gouvernements et institutions participants.

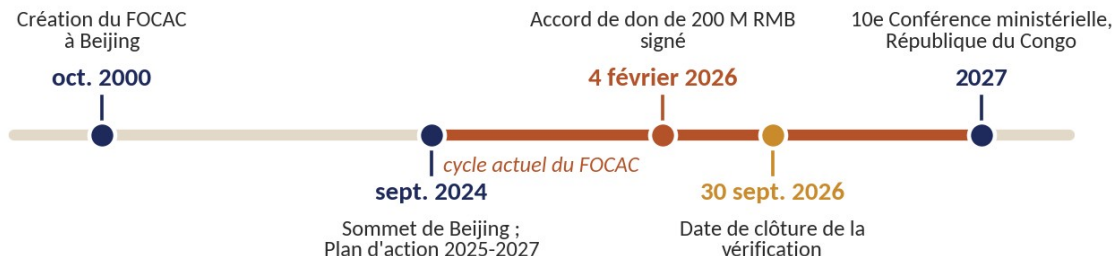


Figure 1. Jalons clés : de la fondation du FOCAC à l'échéance d'évaluation de 2027.

Le Sommet de Beijing de 2024 et le cycle actuel

Le Sommet de Beijing de 2024 a adopté la Déclaration de Beijing et le Plan d'action de Beijing (2025-2027) du FOCAC. Le Plan d'action s'articule autour de dix actions de partenariat : apprentissage mutuel, prospérité commerciale, coopération en matière de chaînes industrielles, connectivité, coopération au développement, santé, agriculture et moyens de subsistance, échanges entre les peuples, développement vert et sécurité commune.

Figure 2. Les dix actions de partenariat du Plan d'action de Beijing du FOCAC (2025-2027).

01 Apprentissage mutuel	02 Prosperité commerciale	03 Coopération des chaînes industrielles	04 Connectivité	05 Coopération au développement
06 Santé	07 Agriculture et moyens de subsistance	08 Échanges entre les peuples	09 Développement vert	10 Sécurité commune

La Chine a également annoncé 360 milliards de RMB de soutien financier sur le cycle de trois ans, dont 210 milliards de RMB de lignes de crédit, 80 milliards de RMB d'assistance sous diverses formes et au moins 70 milliards de RMB d'investissements d'entreprises chinoises. Le cycle en cours culminera avec la 10e Conférence ministérielle du FOCAC en République du Congo en 2027, point de revue naturel pour mesurer ce qui est passé de l'engagement à la mise en œuvre et aux résultats.

Soutien financier de 360 Md RMB, cycle FOCAC 2025-2027

210 Md RMB	80 Md RMB	70 Md RMB+
Lignes de crédit	Aide sous diverses formes	Investissements des entreprises chinoises
58 % du total	22 % du total	19 % du total

Figure 3. Composition du soutien financier annoncé par la Chine pour le cycle 2025-2027.

Ce que le FOCAC pourrait rendre possible pour l'Afrique

Pour l'Afrique, la valeur stratégique du FOCAC tient moins à l'ampleur affichée des engagements qu'à la capacité des gouvernements africains à arrimer le cadre aux priorités continentales, régionales et nationales. L'Agenda 2063 de l'Union africaine met l'accent sur la croissance inclusive, les infrastructures, l'industrialisation, l'agriculture et la valeur ajoutée, la science et la technologie, le capital humain, l'intégration régionale ainsi que la paix et la sécurité. Ces domaines recoupent largement l'agenda actuel du FOCAC.

Possibilité pour l'Afrique	Ce que cela pourrait signifier en pratique
Industrialisation et chaînes de valeur	Mobiliser l'investissement chinois, les parcs industriels, les partenariats manufacturiers et la coopération sur les chaînes d'approvisionnement pour accroître la production, la transformation et les exportations africaines, plutôt que de rester cantonné à la fourniture de matières premières.
Commerce et accès aux marchés	Convertir les préférences tarifaires et les accords de partenariat économique en exportations africaines à plus forte valeur ajoutée, en meilleure conformité aux normes, en capacités logistiques renforcées et en paniers d'exportation plus diversifiés.
Infrastructures et intégration régionale	Aligner les investissements de connectivité sur le PIDA, les corridors de la ZLECAf, les ports, les chemins de fer, les systèmes énergétiques et les infrastructures numériques qui réduisent le coût de circulation des biens, des personnes et des données entre marchés africains.
Agriculture et systèmes alimentaires	Utiliser les centres de démonstration, le transfert de technologie, l'irrigation, la mécanisation, la transformation et l'accès aux marchés pour relever la productivité et bâtir des chaînes de valeur agro-industrielles régionales.

Possibilité pour l'Afrique	Ce que cela pourrait signifier en pratique
Transfert de technologie et de savoir	Dépasser l'acquisition d'équipements au profit de laboratoires conjoints, de partenariats de recherche, de formation professionnelle, de capacités numériques, de maintenance locale et d'innovation appliquée.
Transition verte	Orienter la coopération vers les énergies renouvelables, l'extension des réseaux électriques, les technologies propres, les infrastructures résilientes au climat et la participation africaine aux industries vertes émergentes.
Financement du développement	Recourir de manière sélective aux dons, au crédit, aux prises de participation, à l'assurance et aux montages mixtes, avec une meilleure préparation des projets, davantage de transparence et une discipline budgétaire accrue.

LE DÉFI AFRICAIN DE LA MISE EN ŒUVRE

Ces possibilités ne sont pas automatiques. La valeur du FOCAC pour le développement dépend largement de l'initiative africaine : qualité de la préparation des projets, capacité de négociation, alignement sur les plans nationaux, transparence des conditions de financement, contenu local, absorption technologique, coordination régionale et capacité à mesurer les résultats une fois les actifs construits ou les accords signés.

Un dispositif africain de suivi crédible doit donc distinguer annonces, accords signés, engagements de financement, mise en œuvre, utilisation opérationnelle et résultats vérifiés. Il doit aussi séparer les projets conçus avant le Sommet de 2024 des engagements réellement additionnels issus du cycle en cours. Sans ces distinctions, l'activité est aisément confondue avec la réalisation.

LA QUESTION CENTRALE

Quelle part de l'activité chinoise en Éthiopie depuis septembre 2024 peut être rattachée aux engagements du Sommet de Beijing, et dans quelle mesure a-t-elle dépassé le stade de l'accord pour atteindre l'utilisation opérationnelle et des résultats mesurables ?

La suite de cette note applique ce test en Éthiopie. La section 2 présente les dossiers vérifiés, la section 3 les instruments commerciaux qui détermineront la prochaine phase, et la section 4 ce que les données impliquent pour les politiques publiques et les entreprises.

SECTION 2

Ce qui a été réalisé en Éthiopie

4 dossiers évalués en détail selon la méthode de PDIL

Tableau vérifié de la mise en œuvre

Initiative	Position actuelle	Attribution	Note	Évaluation
Traitement à droits de douane nuls, 100 % des lignes tarifaires	Utilisation opérationnelle	A1 Directe	A	En vigueur depuis le 1er déc. 2024 pour les PMA, dont l'Éthiopie, selon la liste de suivi du ministère chinois des Affaires étrangères ; utilisé par les exportateurs éthiopiens, avec une session export organisée par le MOFCOM à Addis-Abeba en août 2026.

Initiative	Position actuelle	Attribution	Note	Évaluation
Centre d'excellence Chine-Afrique-ONUDI	Utilisation opérationnelle	A4 Préexistante	A	Inauguré le 12 juil. 2024, lancé officiellement le 5 nov. 2024 ; cité dans le Plan d'action de Beijing et dans la liste de suivi chinoise de juin 2025, avec douze projets conçus en févr. 2025.
Protocole d'accord avec le comité des créanciers officiels et traitement bilatéral de la dette avec la Chine	Accord	A3 Bilatérale	A	Protocole conclu le 2 juil. 2025, avec la Chine et la France comme coprésidentes ; conditions bilatérales chinoises convenues sur le principe le 3 avr. 2026, texte signé non publié.
Don de 200 millions de RMB pour des projets « petits mais beaux »	Accord	A3 Bilatérale	B	Signé le 4 févr. 2026 par le ministre des Finances Ahmed Shide et l'ambassadeur Chen Hai, sans référence au FOCAC dans le compte rendu officiel ; liste des projets et décaissement non publiés.

Attribution : A1 réalisation FOCAC directe ; A2 attribution plausible ; A3 bilatéral post-sommet ; A4 préexistante ; A5 contestée ou non vérifiée.
Note de preuve : de A (corroboration indépendante) à D (insuffisante). Méthode complète à l'annexe B.



Figure 4. Position de chaque dossier vérifié (Éthiopie) sur l'échelle de réalisation à la date de clôture de la vérification.

1. Traitement à droits de douane nuls sur 100 % des lignes tarifaires

ENGAGEMENT	ENTRÉE EN VIGUEUR	ÉTAPE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION	NOTE DE PREUVE
FOCAC 2024 : droits nuls pour les PMA entretenant des relations diplomatiques	1er décembre 2024 (PMA) ; étendu aux 53 États africains à compter du 1er mai 2026	Utilisation opérationnelle	A1 Directe	A

Le président Xi Jinping a annoncé lors du Sommet de Beijing de septembre 2024 que la Chine accorderait un traitement à droits de douane nuls sur 100 % des lignes tarifaires à tous les pays moins avancés (PMA) avec

lesquels elle entretient des relations diplomatiques. Le ministère chinois des Affaires étrangères indique que la mesure est en vigueur depuis le 1er décembre 2024. En tant que PMA, l'Éthiopie est couverte depuis cette date ; l'extension de mai 2026 aux 53 partenaires africains ne lui apporte rien de plus.

La marge supplémentaire est étroite. L'Éthiopie bénéficiait déjà de droits nuls sur 98 % des lignes tarifaires depuis le 1er mars 2023, comme l'a confirmé le ministre adjoint du Commerce de la Chine lors d'une signature avec le ministère éthiopien des Finances en février 2023. La mesure de 2024 a donc couvert les 2 % restants plutôt qu'ouvert le marché. L'ambassadeur Chen Hai cite le café, l'avocat et les fleurs parmi les bénéficiaires.

L'utilisation est visible. Les 19 et 20 août 2026, le MOFCOM, l'ambassade de Chine et les ministères éthiopiens du Commerce et de l'Intégration régionale et des Finances ont organisé à Addis-Abeba une session « Big Market for All: Export to China », au cours de laquelle 33 accords d'une valeur supérieure à 330 millions de dollars US ont été signés et les exportations éthiopiennes vers la Chine ont été chiffrées à 369 millions de dollars US pour l'exercice 2025/26. Le déficit commercial avec la Chine reste très important, et aucune donnée ne distingue l'effet tarifaire des autres facteurs.

ÉVALUATION ACTUELLE

Réalisation directe du FOCAC en utilisation opérationnelle, mais simple avancée marginale sur une préférence déjà acquise, sans gains à l'exportation qui puissent encore lui être attribués.

Sources pour ce dossier

- **Ministère chinois des Affaires étrangères, liste des résultats de suivi du FOCAC (juin 2025) :**
www.mfa.gov.cn/eng/wjbzhd/202506/t20250611_11646041.html
- **Xinhua, session éthiopienne « Export to China » (août 2026) :**
english.news.cn/20260820/4211d76d33d64b3991b11331978d90cc/c.html
- **Gov.cn, extension des droits nuls (mai 2026) :**
english.www.gov.cn/policies/policywatch/202605/01/content_WS69f45e35c6d00ca5f9a0ac01.html

2. Centre d'excellence Chine-Afrique-ONUDI, Addis-Abeba

PARTENAIRES	DATES CLÉS	ÉTAPE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION	NOTE DE PREUVE
CIDCA, ONUDI, ministère éthiopien de l'Industrie ; hébergé à l'Institut fédéral d'EFTP	Inauguré le 12 juil. 2024 ; lancé officiellement le 5 nov. 2024 ; douze projets conçus en févr. 2025	Utilisation opérationnelle	A4 Préexistante (citée dans le Plan d'action de Beijing)	A

Le centre est une plateforme tripartite associant l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement (CIDCA), l'ONUDI et l'Éthiopie, consacrée à l'industrialisation durable, à la modernisation agricole et aux compétences. L'ONUDI situe son inauguration à Addis-Abeba le 12 juillet 2024, date de la signature d'accords pour deux projets éthiopiens portant sur l'agriculture mécanisée et les chaînes de valeur de l'élevage ; Xinhua fait état de son lancement officiel à l'Institut fédéral d'enseignement technique et de formation professionnelle le 5 novembre 2024.

Le lien avec le FOCAC est documentaire mais rétrospectif. Le Plan d'action de Beijing (2025-2027) « salue la création du centre de démonstration tripartite par la Chine, l'Éthiopie et l'ONUDI », et la liste de suivi chinoise de juin 2025 indique que le centre a été « créé et officiellement lancé en Éthiopie », avec trois projets mis en œuvre dans l'industrialisation, la modernisation agricole et la formation des talents. Selon la règle de PDIL, qui

classe comme préexistants les projets engagés avant septembre 2024, le centre relève de A4 malgré ce texte direct.

L'activité postérieure au sommet est réelle. Le 28 février 2025, l'ONUDI, le ministère de l'Industrie et la CIDCA ont arrêté la conception de douze projets répartis sur les trois thèmes, et la CIDCA a fait état d'un premier projet de ressources humaines en décembre 2024. Aucune source publique ne rend compte des produits, des bénéficiaires ou des budgets par projet après la mi-2025.

ÉVALUATION ACTUELLE

Plateforme opérationnelle portant la marque FOCAC mais antérieure au sommet ; c'est son portefeuille de projets postérieur au sommet qu'il convient de suivre au titre d'une réalisation A1.

Sources pour ce dossier

- **ONUDI, inauguration (juil. 2024) :** www.unido.org/news/unido-china-and-ethiopia-inaugurate-centre-excellence-boost-sustainable-industrialization-africa
- **ONUDI, conception de douze projets (févr. 2025) :** www.unido.org/news/tripartite-cooperation-industrial-development-africa-china-africa-unido-center-excellence
- **Ministère chinois des Affaires étrangères, liste des résultats de suivi du FOCAC (juin 2025) :** www.mfa.gov.cn/eng/wjbzhd/202506/t20250611_11646041.html

3. Protocole d'accord avec le comité des créanciers officiels et traitement bilatéral de la dette avec la Chine

CANAL	DATES CLÉS	ÉTAPE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION	NOTE DE PREUVE
Cadre commun du G20 ; comité des créanciers officiels coprésidé par la Chine et la France	Accord de principe en mars 2025 ; protocole d'accord le 2 juil. 2025 ; conditions chinoises convenues sur le principe le 3 avr. 2026	Accord	A3 Bilatérale	A

Le ministère éthiopien des Finances a annoncé le 2 juillet 2025 la conclusion d'un protocole d'accord avec son comité des créanciers officiels, coprésidé par la Chine et la France, formalisant le traitement convenu sur le principe en mars 2025 et accordant un allègement de plus de 3,5 milliards de dollars US. La mise en œuvre passe par des accords bilatéraux avec chaque membre du comité.

La Chine est le premier créancier bilatéral de l'Éthiopie. Le ministre des Finances Ahmed Shide a conduit une délégation à Beijing fin mars 2026 pour négocier avec China Exim Bank, ICBC et China Development Bank, et l'ENA a rapporté le 3 avril 2026 que les deux parties s'étaient entendues sur le traitement de la dette et finaliseraient un accord bilatéral dans le cadre du Cadre commun. Les accords bilatéraux avec la France (février 2026) et l'Italie (mars 2026) ont été annoncés comme signés ; aucun texte bilatéral chinois signé n'avait été identifié au 30 septembre 2026.

Aucun document du FOCAC ne rattache ce traitement au Sommet de Beijing, et les synthèses officielles chinoises du suivi du FOCAC ne le mentionnent pas. Le dossier reste par ailleurs ouvert côté commercial : les détenteurs d'obligations sont parvenus à un accord de principe en 2026, et les créanciers officiels ont contesté certains éléments de cet accord au regard du principe de comparabilité de traitement.

ÉVALUATION ACTUELLE

Le dossier chinois postérieur au sommet le plus important en Éthiopie, résolument bilatéral et multilatéral par son canal, et toujours dépourvu d'accord publié avec la Chine.

Sources pour ce dossier

- **Ministère éthiopien des Finances, protocole d'accord avec le comité des créanciers officiels (juil. 2025) :** www.mofed.gov.et/blog/the-ethiopian-government-concludes-memorandum-of-understanding-with-its-official-creditor-committee-under-the-g20-common-framework/
- **ENA, entretiens Éthiopie-Chine (avr. 2026) :** www.ena.et/web/eng/w/eng_8595101
- **Capital, négociations à Beijing (mars 2026) :** capitalethiopia.com/2026/03/30/ethiopiachina-reach-final-stage-of-strategic-debt-restructuring-negotiations-in-beijing/

4. Don de 200 millions de RMB pour des projets « petits mais beaux »

SIGNATAIRES	DATE	ÉTAPE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION	NOTE DE PREUVE
Le ministre des Finances Ahmed Shide et l'ambassadeur Chen Hai	4 février 2026	Accord	A3 Bilatérale	B

L'Éthiopie et la Chine ont signé le 4 février 2026 un accord de don de 200 millions de RMB destiné à financer des projets de développement « petits mais beaux », censés produire des bénéfices rapides et tangibles. La rencontre a également porté sur le nouvel aéroport international et sur une initiative de modèle souverain d'intelligence artificielle.

La formule « petits mais beaux » reprend le langage employé par la Chine au Sommet de Beijing pour les projets de proximité, mais ni les communications éthiopiennes sur la signature ni les sources officielles chinoises examinées ne citent le FOCAC ou le Sommet. Selon les règles d'attribution de PDIL, un don signé après septembre 2024 sans référence au FOCAC dans le compte rendu officiel relève de l'activité bilatérale postérieure au sommet (A3) ; c'est la règle appliquée au don kényan de 100 millions de RMB (Volume 2). Le don nigérian de 200 millions de RMB (Volume 1) est classé A2 parce qu'il a été annoncé lors d'une rencontre présentée comme mettant en œuvre les résultats du Sommet.

Le texte de l'accord, la liste des projets et le calendrier de décaissement n'ont pas été publiés. Quant à l'étape de réalisation, le dossier se compare au don nigérian de 200 millions de RMB, que PDIL maintient au stade de l'annonce faute d'accord signé publié ; celui de l'Éthiopie a une étape d'avance, sa signature ayant été officiellement annoncée.

ÉVALUATION ACTUELLE

Un don signé mais non affecté, sans lien documenté avec le FOCAC ; la réalisation ne pourra être évaluée qu'une fois les projets désignés et financés.

Sources pour ce dossier

- **AllAfrica (ENA), signature du don (févr. 2026) :** allafrica.com/stories/202602050031.html

SECTION 3

Des droits nuls sans négociation commerciale

La situation de l'Éthiopie diffère de celle des autres pays de cette série. En tant que pays moins avancé, elle bénéficie depuis le 1er décembre 2024 d'un traitement à droits de douane nuls sur 100 % des lignes tarifaires, premier engagement commercial du FOCAC à entrer en vigueur, et son accès n'est pas lié à l'échéance d'avril 2028 applicable aux pays non PMA.

Le gain est modeste, l'Éthiopie bénéficiant déjà de droits nuls sur environ 98 % des lignes depuis mars 2023. Aucun accord-cadre ni accord de récolte précoce n'avait été signé à la date de clôture ; l'ambassadeur de Chine a indiqué en juin 2025 que les négociations sur l'accès aux marchés étaient sur le point de s'ouvrir.

Instrument	Statut à la clôture	Ce que cela signifie
Traitement à droits de douane nuls (PMA)	En vigueur depuis le 1er décembre 2024	100 % des lignes tarifaires ; prolonge la couverture de 98 % acquise en 2023
Accord-cadre de partenariat économique	Non signé à la date de clôture	Négociations annoncées en juin 2025
Accord de récolte précoce	Sans objet à ce stade	Moins urgent que pour les pays non PMA, mais pertinent si l'Éthiopie sort de la catégorie des PMA
Protocoles SPS	Tourteau de soja (juillet 2025, note C)	L'accès au marché pour le café, le sésame et les légumineuses dépend davantage des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) que des droits de douane

QU'EST-CE QU'UN ACCORD DE RÉCOLTE PRÉCOCE ?

L'offre commerciale de la Chine à l'Afrique progresse par étapes. D'abord, la Chine accorde unilatéralement des droits nuls : aux pays les moins avancés depuis le 1er décembre 2024, et aux 20 autres partenaires africains du 1er mai 2026 au 30 avril 2028. Ensuite, un pays signe un accord-cadre de partenariat économique pour un développement partagé, qui fixe le programme sans modifier aucun tarif. Enfin, il négocie un accord de récolte précoce : un accord réciproque qui consolide les droits nuls accordés par la Chine à ses exportations au-delà de 2028, généralement en échange de l'ouverture de son propre marché à une liste convenue de produits chinois. Les volets services, investissement et normes suivent plus tard.

Situation de l'Éthiopie : en tant que PMA, l'Éthiopie bénéficie d'un accès à droits nuls qui n'est pas lié à l'échéance de 2028 ; un accord de récolte précoce est donc moins urgent. Aucun accord-cadre n'avait été signé à la date de clôture.

POINTS À SURVEILLER

Pour l'Éthiopie, les contraintes déterminantes ne sont pas les droits de douane mais les volumes, les normes, la logistique et les devises. À surveiller : la croissance des exportations au-delà du café et du sésame, et la signature du traitement de la dette avec la Chine.

SECTION 4

Ce que révèlent les données : Éthiopie

Le cas éthiopien montre comment le FOCAC opère dans un pays où l'engagement chinois était déjà profond. L'instrument le plus clair du sommet, l'accès à droits nuls, est utilisé mais était en grande partie acquis d'avance. L'actif éthiopien phare a été inauguré avant le sommet et reconnu dans ses documents finaux. Les mouvements financiers les plus importants passent par le Cadre commun et les dons bilatéraux, et les flux de capitaux nouveaux les plus lourds sont privés. La réalisation postérieure au sommet en Éthiopie prend cinq formes reconnaissables :

Préférences commerciales déjà largement en place	Reconnaissance par le FOCAC de plateformes préexistantes	Traitement de la dette au titre du Cadre commun, Chine coprésidente	Dons bilatéraux sans liste de projets publiée	Investissement privé chinois dans les renouvelables, les minerais et les véhicules électriques
--	--	---	---	--

Figure 5. Les formes que prend la réalisation du FOCAC en Éthiopie.

Ce schéma pèse sur l'attribution. Les synthèses officielles chinoises comptent naturellement les dossiers éthiopiens, y compris le centre de l'ONUDI, parmi les résultats du FOCAC. La méthode de PDIL distingue la reconnaissance de l'origine ; à cette aune, le noyau du dossier éthiopien repose sur un seul élément de réalisation directe (A1), deux dossiers bilatéraux postérieurs au sommet (A3) et une plateforme préexistante (A4), les activités plausiblement attribuables se limitant au registre élargi.

Il pèse aussi sur la marge de manœuvre de l'Éthiopie. Avec des exportations vers la Chine de quelques centaines de millions de dollars face à des importations qui se chiffrent en milliards, et un traitement de la dette encore à finaliser avec Beijing, les gains concrets se situent dans la filière d'exportation (accès du tourteau de soja, session export d'août 2026) et dans l'exigence de produits publiés et mesurables pour le don et le Centre d'excellence.

Principales lacunes documentaires

#	Domaine	Question ouverte
1	Accord bilatéral de dette avec la Chine	L'accord bilatéral Éthiopie-Chine au titre du Cadre commun a-t-il été signé, et à quelles conditions ?
2	Don de 200 millions de RMB	Quels projets le don financera-t-il, par quelle agence et selon quel calendrier de décaissement ?
3	Centre d'excellence Chine-Afrique-ONUDI	Quels produits, bénéficiaires et budgets les douze projets conçus ont-ils générés depuis 2025 ?
4	Utilisation des droits nuls	Quelle part des exportations éthiopiennes vers la Chine est entrée au titre des 2 % de lignes nouvellement couvertes, et quels chiffres l'Administration générale des douanes de Chine (GACC) enregistre-t-elle pour le commerce bilatéral de 2025 ?
5	Cadre de partenariat économique	L'Éthiopie a-t-elle engagé des pourparlers avec la Chine sur un accord-cadre de partenariat économique pour un développement partagé ou sur un accord de récolte précoce ?

Implications pour le cycle FOCAC 2027

Pour les décideurs nigériens et africains, l'Éthiopie offre trois enseignements sur la conversion de l'attention du FOCAC en réalisations mesurables.

PREMIER

Distinguer la reconnaissance de la réalisation nouvelle

Les listes de résultats chinoises comptabilisent des plateformes préexistantes. Les ministères devraient recenser les dossiers nés après septembre 2024 et en suivre les produits, afin que le compte rendu du FOCAC reflète une valeur additionnelle plutôt qu'une continuité rebaptisée.

DEUXIÈME

Traiter l'accès tarifaire comme une question de filière

Les droits nuls ont peu apporté à l'Éthiopie tant que les protocoles sanitaires, les acheteurs et la logistique n'ont pas suivi. La session export d'août 2026 et le protocole sur le tourteau de soja montrent où l'effort paie : l'accès aux marchés produit par produit et la mise en relation avec les acheteurs, mesurés en expéditions.

TROISIÈME

Exiger des listes de projets pour les dons

Des dons signés sans affectation publiée ne peuvent pas être suivis. Les ministères des Finances devraient publier la liste des projets et l'agence d'exécution dès la signature, comme condition pour comptabiliser le don au titre de la réalisation.

ANNEXE A

Le registre élargi Chine-Éthiopie

Le registre ci-dessous recense d'autres activités sino-éthiopiennes examinées entre septembre 2024 et septembre 2026. L'étape et l'attribution sont évaluées sur la base des éléments recueillis ; l'inclusion ne vaut pas réalisation du FOCAC.

CE QUE MONTRE LE REGISTRE ÉLARGI

L'essentiel de l'activité élargie est commercial ou bilatéral. Les montants les plus élevés (licence de 14,1 milliards de dollars US de Ming Yang, financement de l'aéroport de Bishoftu) sont des licences ou des engagements d'investissement, non des financements décaissés, et ne présentent aucun lien documentaire avec le FOCAC.

Les éléments plausiblement attribuables se concentrent dans la facilitation des échanges et l'agriculture : le protocole sur le tourteau de soja, la session export d'août 2026 et les sous-projets de la CAASTIA. Chacun requiert des données d'expédition, de produits ou de budget avant de pouvoir dépasser le stade de l'accord.

Dossier	Date	Étape	Attribution	Note
Visite de Wang Yi à Addis-Abeba ; communiqué conjoint engageant à mettre en œuvre les résultats du Sommet de Beijing	janvier 2026	Annonce	A1	B
Session éthiopienne « Big Market for All: Export to China », 33 accords pour plus de 330 M USD	août 2026	Accord	A2	B
Autorisation par la GACC des importations de tourteau de soja éthiopien	juillet 2025	Accord	A2	C
Accès du café étendu par la GACC aux 53 États africains (Éthiopie déjà éligible)	juillet 2026	Utilisation opérationnelle	A4	B
Protocole d'accord Éthiopie-Chine sur les technologies numériques et émergentes (MIIT)	septembre 2025	Accord	A3	C
Assemblée générale de la CAASTIA à Addis-Abeba ; quatre sous-projets agricoles éthiopiens	octobre 2025	Annonce	A2	C
Premier Sommet des entrepreneurs Chine-Afrique, siège de l'UA	avril 2026	Annonce	A2	B
Accords d'investissement chinois, minerais et fabrication solaire, 1,7 Md USD	mai 2025	Accord	A3	C
Licence d'investissement de Ming Yang dans les énergies renouvelables, 14,1 Md USD	mai 2026	Accord	A3	C
Engagement de 500 M USD d'une banque chinoise et entreprises chinoises présélectionnées, aéroport de Bishoftu	novembre 2025	Financement	A3	C
Lancement en Éthiopie de la marque de véhicules à énergie nouvelle de GAC	mai 2025	Utilisation opérationnelle	A3	C
Troisième satellite d'observation de la Terre en collaboration avec la Chine (prévu en 2026)	mars 2025	Annonce	A5	C

Dossier	Date	Étape	Attribution	Note
Chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti, exploitation poursuivie	septembre 2024	Utilisation opérationnelle	A4	B

ANNEXE B | MÉTHODE

Comment lire cette note

Cette note distingue l'état de réalisation de l'attribution au FOCAC. A1 signifie que les éléments disponibles relient directement une activité aux résultats du Sommet de Beijing de 2024. A2 signifie que l'activité y est plausiblement liée, mais que le lien documentaire direct est incomplet. A3 recouvre l'activité bilatérale postérieure au sommet sans attribution démontrée au FOCAC. A4 couvre la coopération engagée avant septembre 2024 et poursuivie, ou ayant franchi des étapes, par la suite. Ces classes d'attribution ne remplacent pas l'état de mise en œuvre : une activité peut être directement attribuable au FOCAC tout en n'étant qu'au stade de l'accord, du financement ou de la mise en œuvre.

A1 Réalisation FOCAC directe	A2 Attribution plausible	A3 Bilatéral post-sommet	A4 Activité préexistante	A5 Contestée ou non vérifiée
--	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	--

Attribution plus faible →

FOCAC Intelligence soumet chaque dossier à trois questions. La méthode est délibérément prudente : elle distingue engagement, financement, mise en œuvre, utilisation et résultats, et consigne les lacunes plutôt que de supposer des progrès.

#	Question	Comment elle est vérifiée
1	S'agit-il d'un engagement du FOCAC ?	Les dossiers sont évalués au regard du Plan d'action de Beijing 2025-2027 et des engagements du Sommet de septembre 2024 ; une activité n'est pas comptée comme réalisation du FOCAC du seul fait qu'elle est postérieure au Sommet.
2	Où en est-elle ?	Chaque dossier est placé sur l'échelle de réalisation en huit étapes ci-dessous. Un accord n'est pas une mise en œuvre, un engagement de financement n'est pas un décaissement, et un actif achevé n'est pas un résultat de développement.
3	Quelle est la solidité des preuves ?	Les preuves proviennent de sources officielles chinoises et éthiopiennes, corroborées par des sources secondaires crédibles, et sont notées de A à D. L'attribution est classée de A1 à A5.

01 Annonce	02 Accord	03 Financement	04 Mise en œuvre	05 Étape clé	06 Achèvement	07 Utilisation opérationnelle	08 Résultats vérifiés
----------------------	---------------------	--------------------------	----------------------------	------------------------	-------------------------	---	---------------------------------

A Corroborations indépendantes	B Documentation officielle	C Crédible mais incomplète	D Insuffisante
---------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------

Le registre public disponible reste incomplet. Des pans importants de la coopération sino-éthiopienne peuvent ne pas encore figurer dans le registre vérifié, faute de publication d'informations au niveau des projets, de détails de financement ou d'une attribution explicite au FOCAC. Les chiffres de cette note doivent donc être lus comme un plancher vérifié, et non comme un inventaire exhaustif.

ANNEXE C

Glossaire

Terme	Signification
FOCAC	Forum sur la coopération sino-africaine, fondé en 2000
Plan d'action de Beijing	Plan du FOCAC pour 2025-2027, adopté au Sommet de Beijing de septembre 2024
CAEPSD	Partenariat économique Chine-Afrique pour un développement partagé : accords-cadres assortis d'accords de récolte précoce
Récolte précoce	Accord intérimaire qui consolide des droits nuls avant un accord plus complet
MOFCOM	Ministère du Commerce de la République populaire de Chine
GACC	Administration générale des douanes de Chine
A1 à A5	Classes d'attribution, de la réalisation directe du FOCAC (A1) au contesté ou non vérifié (A5)
Notes A à D	Qualité des preuves, de la corroboration indépendante (A) à l'insuffisance (D)
PMA	Pays moins avancé, selon la classification des Nations Unies
Cadre commun	Cadre du G20 pour le traitement de la dette des pays à faible revenu
OCC	Comité des créanciers officiels (Official Creditor Committee), qui négocie le traitement de la dette au titre du Cadre commun
CIDCA	Agence chinoise de coopération internationale pour le développement
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

BASE DOCUMENTAIRE

Sources sélectionnées

- Ministère chinois des Affaires étrangères, résultats de suivi du Sommet de Beijing du FOCAC (juin 2025) : www.mfa.gov.cn/eng/wibzhd/202506/t20250611_11646041.html
- Plan d'action de Beijing (2025-2027) du FOCAC : www.focac.org/eng/zywx_1/zywi/202409/t20240926_11497783.htm
- Ministère chinois des Affaires étrangères, communiqué conjoint des ministres des Affaires étrangères de Chine et d'Éthiopie (janv. 2026) : www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/wibzhd/202601/t20260111_11810514.html
- Ambassade de Chine en Éthiopie, article de l'ambassadeur Chen Hai (juin 2025) : et.china-embassy.gov.cn/eng/sgxw/202506/t20250620_11654026.htm
- ONUDI, inauguration du Centre d'excellence (juil. 2024) : www.unido.org/news/unido-china-and-ethiopia-inaugurate-centre-excellence-boost-sustainable-industrialization-africa
- ONUDI, conception de douze projets (févr. 2025) : www.unido.org/news/tripartite-cooperation-industrial-development-africa-china-africa-unido-center-excellence
- Ministère éthiopien des Finances, protocole d'accord avec le comité des créanciers officiels (juil. 2025) : www.mofed.gov.et/blog/the-ethiopian-government-concludes-memorandum-of-understanding-with-its-official-creditor-committee-under-the-g20-common-framework/
- ENA, entretiens Éthiopie-Chine sur la dette et l'aéroport (avr. 2026) : www.ena.et/web/eng/w/eng_8595101
- Xinhua, session éthiopienne « Export to China » (août 2026) : english.news.cn/20260820/4211d76d33d64b3991b11331978d90cc/c.html
- Ministère éthiopien des Finances, protocole d'accord de 2023 sur le groupe de travail et droits nuls sur 98 % des lignes : www.mofed.gov.et/blog/ethiopia-and-china-sign-an-mou-to-establish-a-working-group-to-boost-investment-and-economic-cooperation/

Indépendance, version et citation

Indépendance. Cette note repose entièrement sur des informations publiques. Elle n'utilise aucune information gouvernementale confidentielle et constitue l'évaluation indépendante de Policy Delivery International Limited.

Version. Version 1.0, 30 septembre 2026. Première édition publique. Chaque dossier a été vérifié au plus tard le 30 septembre 2026 ; les corrections apportées aux éditions ultérieures seront indiquées ici.

Comment citer. Policy Delivery International Limited (2026). FOCAC Intelligence, Série pays Afrique, Volume 5 : Éthiopie, version 1.0. Abuja : PDIL. policydelivery.africa.

POLICY DELIVERY INTERNATIONAL LIMITED (PDIL)

Intelligence politique, stratégie, exécution des résultats et réforme institutionnelle.

FOCAC Intelligence est une initiative de veille stratégique de PDIL.

CONTACT

Ventures Park, 5 Kwaji Close, Maitama, Abuja
info@policydelivery.africa
policydelivery.africa
 +2348156527286